



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 36838

## Texte de la question

M. Bernard Reynès attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'impérieuse nécessité de créer, en lien avec les structures existantes, une coordination des interventions sanitaires et médico-sociales auprès des malades d'Alzheimer. Lorsque le Président de la République a présenté le 1er février 2008 à Nice son plan « Alzheimer et maladies apparentées » 2008-2012, il a fait état du nouveau métier de « coordinateur-gestionnaire de cas complexes ». Il semble nécessaire de valoriser cette nouvelle fonction au sein des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) de chaque département afin de proposer des services adaptés aux nouveaux besoins de la population. Aussi il lui demande ce qu'envisage le Gouvernement en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Reynès](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (15<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36838

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 2008, page 10366

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)